



Plan National d' Actions Sonneur à ventre jaune

Stéphane CHEMIN*

Article rédigé par le secrétariat de rédaction
d'après l'enregistrement audiovisuel de cette communication et revu par Stéphane CHEMIN.

Résumé

Le Sonneur à ventre jaune, seul représentant en France de la famille des Bombinatoridae est un anoure de petite taille considéré comme en régression généralisée en Europe et comme espèce vulnérable par la liste rouge des espèces menacées en France.

Piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine (Max GILLETTE) et rédigé par ECOTER (Stéphane CHEMIN), le plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* se base à la fois sur une synthèse des connaissances de l'espèce et sur une très large consultation des acteurs. Cette intervention présente la méthode mise en œuvre pour la rédaction de ce plan et une synthèse des objectifs et des actions à décliner dans les 18 régions où est présente l'espèce.

Mots-clés : amphibien, méthode, connaissance, objectifs, actions

* ECOTER - 44 route de Montélimar - 26110 NYONS - stephane.chemin@ecoter.fr

Méthode mise en œuvre

L'indispensable réseau

En partant du postulat que la connaissance est issue des publications scientifiques mais aussi du réseau naturaliste, la réalisation de ce plan national d'actions (PNA) devait être axé sur une importante et indispensable phase de consultation de ce réseau (scientifiques, naturalistes, gestionnaires, collectivités). Dès le lancement du PNA, il y avait une attente forte des personnes consultées pour une animation de ce réseau. Ceci implique de donner du temps à l'animation pendant la rédaction du plan et de prendre en compte tous les échanges au cours des deux années de rédaction (réunions, échanges téléphoniques et électroniques).

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce à large répartition géographique avec sa présence dans 18 régions en France. Il a fallu donc faire des choix pour la constitution du comité de pilotage avec la nécessité de faire participer toutes les régions tout en évitant un comité trop important. Il a été choisi des référents régionaux (une personne de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et un « expert régional ») et des référents nationaux. La limite de ces choix a été palliée par la large phase de consultation des naturalistes de chaque région. L'objectif était de faire participer l'ensemble du réseau mais également communiquer avec la retransmission régulière de l'information. Au cours des deux années de rédaction, ceci a permis de « lancer la machine » dans chaque région favorisant une dynamique pour la future mise en œuvre. Il n'est pas envisageable de construire un PNA seul surtout lorsqu'il s'applique à une espèce à large répartition.

La démarche participative : moteur de l'animation

La consultation a pris la forme de 30 questions auprès de 60 structures, 80 personnes et la rédaction d'une synthèse de 350 pages. Elle a représenté environ un bon tiers du temps attribué à la réalisation du PNA avec 4 mois de travail à temps plein. Cette démarche participative, ayant eu des retours très positifs (sentiment d'écoute), a été saluée par le comité de pilotage et le Conseil National de Protection de la Nature (CNP). Cette écoute et ce partage ont permis de :

- Caler aux réalités de terrain des gestionnaires (contraintes, attentes) ;
- Profiter de retours d'expériences avec l'objectif de capitaliser les connaissances non publiées (observations naturalistes, études en cours non publiées) ;
- Faire des recoupements entre les régions, ainsi les besoins et enjeux nationaux ont pu être établis ;

- Mettre en réseau (attentes et projets communs) ;
- Faire participer le réseau au choix d'actions et valoriser le PNA.

Il faut convenir que l'organisation de ces échanges est extrêmement chronophage.

Créer un fond commun de connaissance

La constitution de la bibliographie a également demandé un temps important avec environ 300 références étudiées. Pour éviter les idées préconçues, il est en effet indispensable de revenir à la source de l'information. Dans ce sens, chaque argument présenté dans le PNA fait mention de la source par une note en bas de page.

Ce fond bibliographique est un outil très intéressant pour les gestionnaires qui appliqueront les actions de ce PNA. Malheureusement, une contrainte limite son utilisation : les références ne sont pas toutes libres de droit et la mise en réseau de cette information se heurte à des questions administratives et réglementaires là où elles sont pourtant indispensables à la préservation d'une espèce menacée.

Dynamiser puis maintenir le lien

L'organisation mise en place pour l'élaboration du PNA est assez similaire à celle de la future animation du plan avec un référent au niveau national puis un référent régional dans chaque région. Une organisation finalement pyramidale avec l'objectif de partager entre les référents régionaux, entre les gestionnaires par des échanges transversaux qui pourraient prendre la forme d'un site internet pour échanger de l'information, des points de vue ou des expériences (figure 1).



Figure 1. Organisation de l'animation proposée pour le plan national d'actions du Sonneur à ventre jaune.

Demain, la nécessité est de continuer à faire vivre ce réseau par des mises à jour régulières, de maintenir la dynamique et les moteurs locaux. Après la rédaction de ce PNA, le référent national doit arriver à relancer les échanges. Il s'agit d'un réseau important qu'il faut réussir à réactiver régulièrement (obligation du suivi, conditionnalité des aides en année n+1 par la transmission des données de l'année n au référent national). Chaque fiche action doit disposer d'un suivi.

Par exemple, il est prévu de mettre à jour chaque année l'aire de présence du Sonneur à ventre jaune pour en établir un suivi (figure 2).

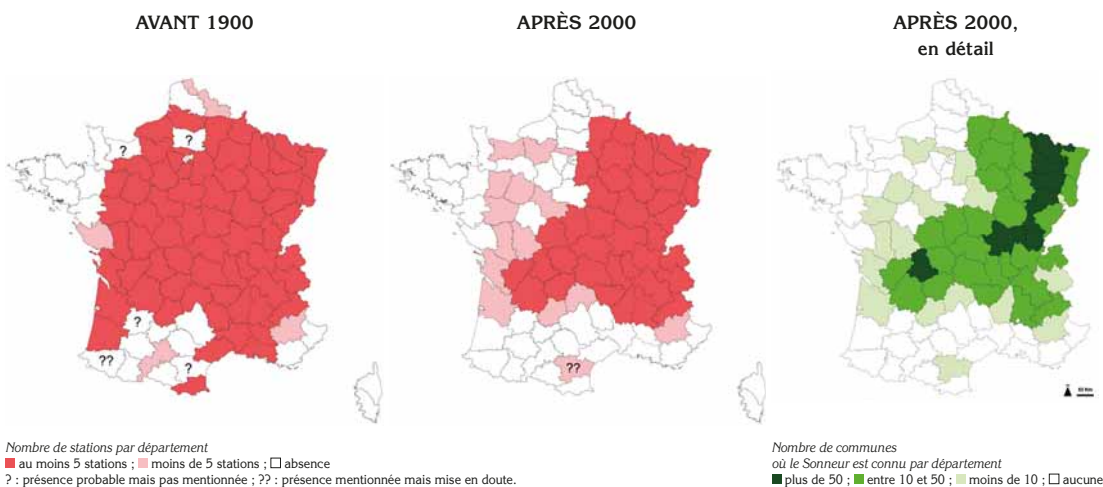


Figure 2. Évolution de la carte de présence de l'espèce par département de 1900 à 2011 d'après LESCURE *et al.* (2011) et CHEMIN [récupération et synthèse des données gracieusement transmises par les associations régionale et départementales] (2011).

Quel plan pour le Sonneur à ventre jaune ?

État des connaissances

L'état des connaissances entrepris pour la rédaction de ce PNA a permis de mettre en avant une écologie « en décalage » par rapport à la majorité des amphibiens de métropole :

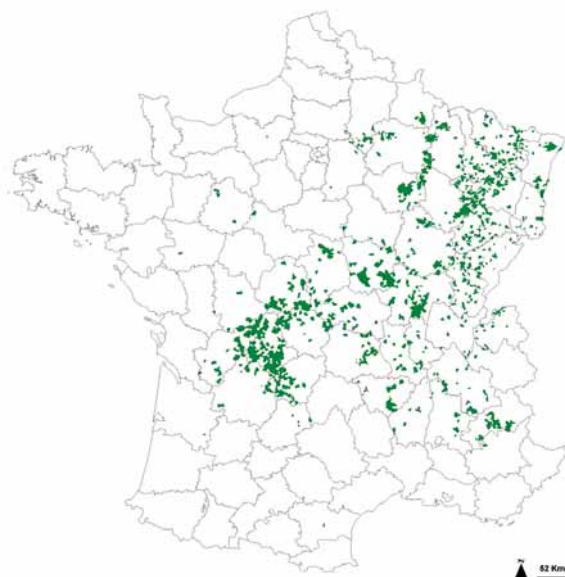
- Une saison d'activité plutôt tardive pour les amphibiens qui engendre des études particulières pour l'amélioration de la connaissance ;
- Un choix de pièces d'eau atypiques : petites pièces, perturbation régulière pour conserver des milieux de type pionnier, etc ;
- Une stratégie de ponte fragmentée ;
- Un cycle larvaire accéléré ;
- Un lien très important avec les activités humaines pouvant créer ou détruire les habitats de l'espèce.

Cet état de connaissance est très variable. On connaît bien son alimentation, d'une certaine manière son activité en phase aquatique pendant la période de reproduction. On connaît moins tout ce qui concerne la phase terrestre aussi bien pendant la période de reproduction que la période d'hivernage. Cette dernière représente pourtant une part importante de son cycle de vie annuel. Il existe également une variabilité très importante au niveau des habitats. Il peut s'agir d'ornières, de flaques, des empreintes de sabots

d'animaux sauvages ou d'élevage, de fossés, des suintements en bord d'étang ou encore un morceau de plastique qui récupère de l'eau. Les ambiances étant tout autant forestières que prairiales ou encore de torrent.

Un état des lieux des menaces n'explique pas tout quant à sa régression. Il existe de nombreuses menaces propres à de nombreux amphibiens. Il n'existe pas beaucoup de particularités liées à l'espèce, si ce n'est peut-être l'activité forestière qui peut être un moteur pour l'espèce mais également un élément qui peut expliquer notablement son déclin dans certains secteurs. En raison de la particularité des pièces d'eau utilisées par l'espèce, il est difficile d'identifier l'enjeu pour un non spécialiste et de prendre en compte celle-ci au sein des activités humaines. La régression de l'espèce n'est actuellement que partiellement expliquée scientifiquement.

Un état des lieux inquiétant, comme le montre la figure 3, en raison d'un certain nombre de populations se trouvant aujourd'hui isolées.



■ Communes où le Sonneur à ventre jaune a été observé (au minimum 1 individu) entre 2000 et 2010.

Figure 3. Répartition géographique communale du Sonneur à ventre jaune en France (CHEMIN, 2011).

Objectifs et stratégie

Les objectifs opérationnels du PNA sont :

- 1 Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA
- 2 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces
- 3 Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
- 4 Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles
- 5 Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des territoires
- 6 Développer la prise de conscience des enjeux liés à l'espèce et multiplier les vecteurs favorables

Résumé du Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune présente une écologie très particulière parmi les amphibiens de France et même d'Europe. En dehors de la période d'hivernation, par ailleurs très peu connue chez cette espèce, il fréquente des pièces d'eau qui sont en général de petites tailles et peu profondes, peu ou non végétalisées, en eau entre avril/mai et juillet, voire un peu plus tard dans la saison. En comparaison de nombreuses autres espèces, il est également mieux adapté à de petites zones humides qui s'assèchent régulièrement et qui subissent une perturbation suffisante pour maintenir ses caractéristiques pionnières sans pour autant empêcher le bon déroulement du cycle de reproduction.

Ce qui fait également la particularité de cette espèce, c'est sa capacité à coloniser rapidement de nouveaux milieux, à utiliser des zones dites pionnières, qui peuvent parfois être très artificialisées, à défaut de retrouver des milieux naturels favorables. Au-delà de ce constat, on pourra également souligner que les perturbations naturelles et leurs conséquences (inondations, crues, mouvements de terrain, chablis, etc.) deviennent rares. Ainsi, par ses activités, l'Homme trouve une place importante dans la conservation de l'espèce.

La connaissance de la biologie et de l'écologie du Sonneur à ventre jaune est encore partielle. En effet, si son régime alimentaire, la zone de sympatrie et les phénomènes d'hybridation dans l'est de l'Europe et les déplacements localisés sont des éléments assez bien documentés dans la littérature spécialisée, bien des domaines restent flous : activité terrestre, moyens de colonisation de nouveaux territoires, concurrence interspécifique, et bien d'autres sujets encore manquent notablement à l'établissement de plans de conservation solides et adaptés régionalement.

Les théories sur l'extension de son aire de répartition après la dernière grande glaciation s'accordent plus ou moins sur l'utilisation des grands réseaux hydrographiques, ayant conduit petit à petit l'espèce sur les têtes de bassins versants disposant de nombreux petits points d'eau et zones de sources. Mais, depuis le début du siècle dernier, la régression est notable et ce quasiment sur toute la France et en Europe. L'espèce a ainsi disparu de certains départements de la frange ouest de son aire de répartition et le nombre de stations semble avoir décliné notablement dans la plupart des régions à en croire les écrits des naturalistes des XIX^e et XX^e siècles. Des observations locales semblent montrer que cette régression suit un mouvement inverse à l'extension en réutilisant les réseaux hydrographiques.

Les raisons de son déclin sont nombreuses. Pour certaines, elles sont avérées. Pour d'autres il s'agit d'hypothèses. Les évolutions dans les pratiques sylvicoles et agricoles et en particulier la mécanisation des exploitations, l'artificialisation des cours d'eau et la perte des zones humides, ainsi que l'évolution des qualités des paysages sont celles le plus souvent appelées et étudiées. Bien entendu, l'addition de ces raisons décuple très probablement les conséquences.

Aujourd'hui, l'aire de répartition trouve ses limites occidentales en France et le déclin semble persister voire s'accélérer ces dernières décennies. De nombreux pays limitrophes ont vu cette espèce s'éteindre ou sont face à des situations très critiques pour son maintien à l'état naturel. Avec des populations localement encore très fortes de plusieurs milliers d'individus et d'autres très isolées de quelques individus seulement, la France a donc une responsabilité importante dans la conservation de l'espèce.

Ce Plan National d'Actions se base à la fois sur une synthèse des connaissances de l'espèce et sur une très large consultation des acteurs qui a permis de répondre à deux objectifs. Tout d'abord, une prise de conscience des enjeux par les parties prenantes de la conservation de l'espèce (protecteurs de l'espèce, gestionnaires et utilisateurs d'espaces naturels). Ensuite, cette consultation a permis de lancer une dynamique qui s'est fait ressentir au sein de nombreuses régions dès l'élaboration du plan. L'objectif initial de ce plan national était de faire l'état de la connaissance et de proposer des actions à décliner ensuite au sein de chaque région. Le premier objectif est atteint par la synthèse présentée dans les pages qui suivent et se concrétise à travers une première banque de données de près de 250 références numériques mises à disposition des acteurs de la conservation de l'espèce. Le second se doit d'être accompagné pour permettre à chaque région concernée une déclinaison adaptée des fiches actions proposées. Cette déclinaison devant être cohérente et suffisante pour permettre au minimum le maintien de l'état de conservation de l'espèce et si possible son amélioration.

La France se donne 5 années pour atteindre ces objectifs. Bien entendu, ce Plan National d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune ne pourra être bénéfique à l'espèce que s'il est reconduit plusieurs fois, avec des moyens et des suivis suffisants et chaque fois après une évaluation et l'établissement d'un bilan permettant au besoin de réorienter les actions.

Vous pouvez télécharger le document sur le site du Ministère de l'Écologie :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Especes-menacees-les-plans-.html>

Plan national d'actions
en faveur du
sonneur à ventre jaune
Bombina variegata
2011-2015

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
www.developpement-durable.gouv.fr

Présent pour l'avenir

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Les actions

Pour remplir ces objectifs, les actions sont :

- 1.1 Animation et suivi du Plan National d'Actions
- 1.2 Mise en œuvre du Plan National d'Actions au niveau régional

- 2.1 Lancement de missions d'études et de recherches sur l'espèce en France
- 2.2 Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif
- 2.3 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution
- 2.4 Centralisation de la connaissance, redistribution et échanges

Il existe encore des questions sur le cycle de vie de l'espèce auxquelles il faut répondre avant de mettre en œuvre un certain nombre d'actions.

- 3.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires
- 3.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce
- 3.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce
- 3.4 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce
- 3.5 Amélioration de l'entretien courant des espaces verts et dépendances vertes

Les actions de l'objectif 3 sont importantes car elles vont toucher à la fois l'agriculture, la sylviculture, les exploitants de carrières et également les collectivités dans l'aménagement du territoire.

- 4.1 Protection des stations les plus sensibles
- 4.2 Gestion conservatoire des « petites stations »
- 4.3 Mise en place d'une communauté de veille
- 4.4 Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000

Pour l'objectif 4 sur la protection de l'espèce, il s'agit d'utiliser les systèmes de protection à travers les politiques existantes et d'en mettre en œuvre d'autres. Il est nécessaire de démontrer l'importance des très petites zones humides, des micro zones humides.

- 5.1 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle
- 5.2 Participation aux politiques de gestion des grands et moyens cours d'eau
- 5.3 Sensibilisation au maintien des petites zones humides

- 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre



Face ventrale du Sonneur à ventre jaune adulte (Embrun).

Vers une déclinaison régionale sur mesure

Lors de la consultation, un travail d'évaluation des priorités a été réalisé pour chaque région (figure 4). Il ne représente pas forcément la réalité (la connaissance étant partielle), mais il s'agit de la perception des personnes consultées. L'objectif était de dégager ce qui semblait le plus important dans chaque région pour aider à la déclinaison du PNA.

La déclinaison du PNA dans les régions permettra sa mise en œuvre avec des échanges annuels avec l'animateur national et des échanges transversaux entre les régions.

Conclusion

En terme de conclusion, nous pouvons souligner le dynamisme du comité de pilotage (nombreux retours, enrichissement, partage), l'engagement du bénévolat (notamment pour les données de répartition nationales) et la dynamique lancée lors de la rédaction du Plan.

Remerciements

Remerciements aux membres du comité de pilotage, à la DREAL Lorraine et à tous les autres contributeurs

Bibliographie

LESCURE J., PICHENOT J. & COCHARD P.O. 2011. Régression de *Bombina variegata* (Linné, 1758) en France par l'analyse de sa répartition passée et présente. *Bull. Soc. Herp. Fr.* 137 : 5-41.

CHEMIN S. 2011. Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (2011-2015). Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, DREAL Lorraine. Ecoter, 195 p.

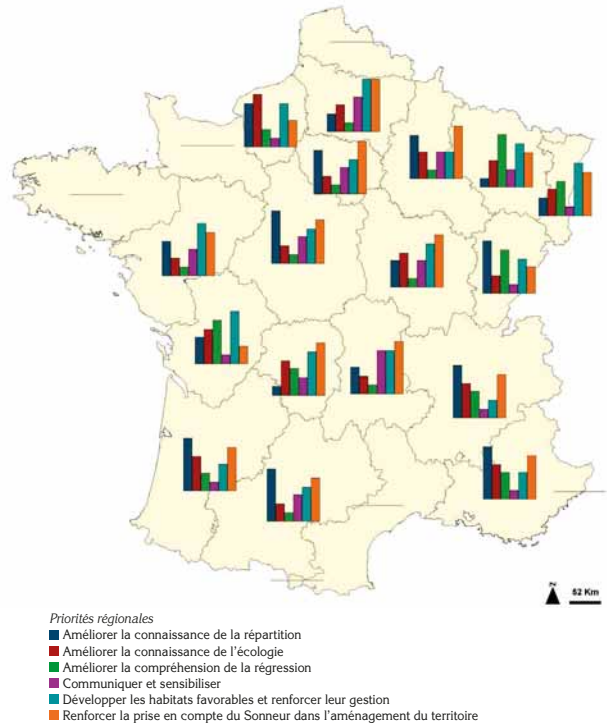


Figure 4. Hiérarchisation des priorités régionales sur la base des retours de consultation (CHEMIN, 2011).